



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE EULALIE DE CERNON

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 21 janvier à 18 heures et 30 minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thierry Cadenet, Maire.

Etaient présents : M. Thierry CADENET, M. Bastien CRISTOL, Mme Hélène CROLY LABOURDETTE, M. Yoann FORESTIER, M. Victorien GENIEZ, M. Florian GLANDIERES, M. Philippe VIALA.

Ayant donné procuration : Mme Marianne FROMOND à M. Bastien CRISTOL.

Absent excusé : M. Yoann TULSA

Absente : Mme Marie-Laure VINAS.

Secrétaire de séance : Mme Hélène CROLY LABOURDETTE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombres de conseillers en exercice : 10 - Présents : 7 - Votants : 8.

OBJET : Tarifs de location de l'ancienne salle du conseil - N°06/2025.

Monsieur le maire expose que plusieurs personnes ont demandé à pouvoir louer l'ancienne salle du conseil afin d'y exercer leur activité (coiffure, cours de guitare, etc...).

Aussi, il convient d'en fixer le tarif.

Où cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de l'ancienne salle du conseil comme suit :

- Utilisation à raison d'une fois par mois : 50 euros l'année,
- Utilisation à raison d'une fois par semaine : 100 euros l'année.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Le Maire,

Acte dématérialisé

Thierry CADENET



Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 31/01/2025
- et la publication ou notification le 31/01/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.